



N° 12

Séance du 14/04/2018

Objet : Attributions de compensation définitives pour 2018 des communes au profit de la 3CO.

Après une première convocation le 10 avril 2018 sans atteindre le quorum, l'Assemblée Délibérante s'est réunie à nouveau le 14 avril 2018 à 18h00, au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans ses locaux de Mroalé (la salle du conseil de la mairie de Tsingoni étant en panne d'électricité), sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 18

Nombre de suffrages : 18

Etaient présents :

M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Harouna, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI ASSANI Binti, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MIKIDADI Madihali, M. MADI Saïd, et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, et M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Etaient absents :

M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme AHMED Fatima, Mme ALI Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme BAMANA Ancha, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme DOUKAINI Kamaria, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MASSIALA Sadanati, Mme CHANFI Dahabia, Mme MVOULANA Chakila Laila, et M. SAID Mohamed Barrabe.

Date de convocation :
10/04/2018

Date d'affichage :
10/04/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

16/04/2018

Et affichage du :

16/04/2018

Procurations : Néant.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd



Le Conseil communautaire,

Vu le rapport de la CLECT de la 3CO en date du 29 septembre 2017 adressé aux communes de Chiconi, Mtsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni ;

Vu la délibération n° 48 du 04 octobre 2017 de la 3CO approuvant ledit rapport de la CLECT ;

Vu la délibération n° 53 du 26/12/2017 de la commune de CHICONI approuvant ledit rapport ;

Vu la délibération n° 46 du 01/12/2017 de la commune de MTSANGAMOUI approuvant ledit rapport ;

Vu la délibération n° 59 du 22/12/2017 de la commune de SADA approuvant ledit rapport ;

Vu la délibération n° 000270 du 26/12/2017 de la commune de TSINGONI approuvant ledit rapport ;

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport en date du 21 mars 2018 du débat d'orientation budgétaire 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE à l'unanimité des membres présents et FIXE comme suit les attributions de compensation définitives des communes membres de la 3CO au profit de la 3CO au titre de l'année 2018 :

Commune	Charges transférées	Ressources transférées	Attributions de Compensation définitives (-)
M'tsangamouji	517 748	38 237	479 511
Tsingoni	857 228	102 008	755 220
Chiconi	577 936	18 290	559 646
Sada	835 990	61 290	774 700
Ouangani	806 388	14 425	791 963
TOTAL	3 595 290	234 250	3 361 040

VOTE : adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 14/04/2018.

Le Président,

M. ZAnoudine ANTOYISSA

